



**Objet** : Restrictions d'utilisation de l'AD Bâle-Mulhouse (LFSB) cause réfection de chaussée sur le taxiway Bravo.

**En vigueur** : du 06 février 2023, 2300 UTC au 20 mai 2023, 0300 UTC.

Lieu : FIR Reims LFEE - AD : Bâle Mulhouse LFSB

**Description :**

Le présent SUP AIP décrit l'évolution des travaux de réfection d'une partie du taxiway Bravo, entre les taxiways Delta et Fox.

Les opérations se dérouleront en trois phases de travaux, **toutes activées par NOTAM.**

Phase préparatoire : aménagement des accotements et préparation du chantier. Dates prévisionnelles : du 06 février au 03 mars 2023. Ces travaux n'auront aucun impact sur l'exploitation normale de la plateforme.

Phase 1 : travaux entre taxiway Delta et taxiway Echo. Dates prévisionnelles : du 06 mars au 14 avril 2023.

Phase 2 : travaux entre taxiway Sierra et taxiway Echo. Dates prévisionnelles : du 07 mars au 20 mai 2023.

**Dispositions générales :**

Travaux réalisés de jour et/ou de nuit.

Un balisage de la zone neutralisée sera mis en place selon les dispositions réglementaires définies dans l'étude de sécurité relative aux travaux.

**AWO :**

Les procédures de vol par mauvaises conditions météorologiques (LVP) ne seront pas impactées, mais les cheminements au sol seront adaptés en fonction de l'utilisation ou non des barres d'arrêts.

La circulation au sol des aéronefs sera partiellement reroutée par le taxiway Alpha et par la piste principale, en fonction de leur envergure.

Tous les aéronefs à l'arrivée seront placés par un Marshall (follow-me).

**Restrictions / Régulations :**

Des mesures de régulation de trafic seront mise en place et des attentes seront à prévoir à l'arrivée et au départ.

Les appareils de type A350-1000 et A380 ne pourront pas être accueillis sur la plateforme pendant la période des travaux (impossibilité liée aux restrictions de circulation au sol).

A l'exception des mouvements sur la piste principale, les appareils quadrimoteurs devront circuler sur la plateforme avec les moteurs extérieurs coupés.

La piste secondaire 07/25 sera fermée quand le QFU 33 sera en service.

Pendant la totalité du chantier, les aéronefs ayant une envergure > 36 m et quittant les aires de trafic doivent impérativement passer par les TWY d'extrémités, soit Delta au sud et Fox au nord, pour rejoindre Bravo.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

**Phase 1 :**

Le chantier sera mis en place dans la nuit du 06 au 07 mars 2023.

L'aire de trafic sud sera limitée aux appareils de code D d'une envergure < 51 m.

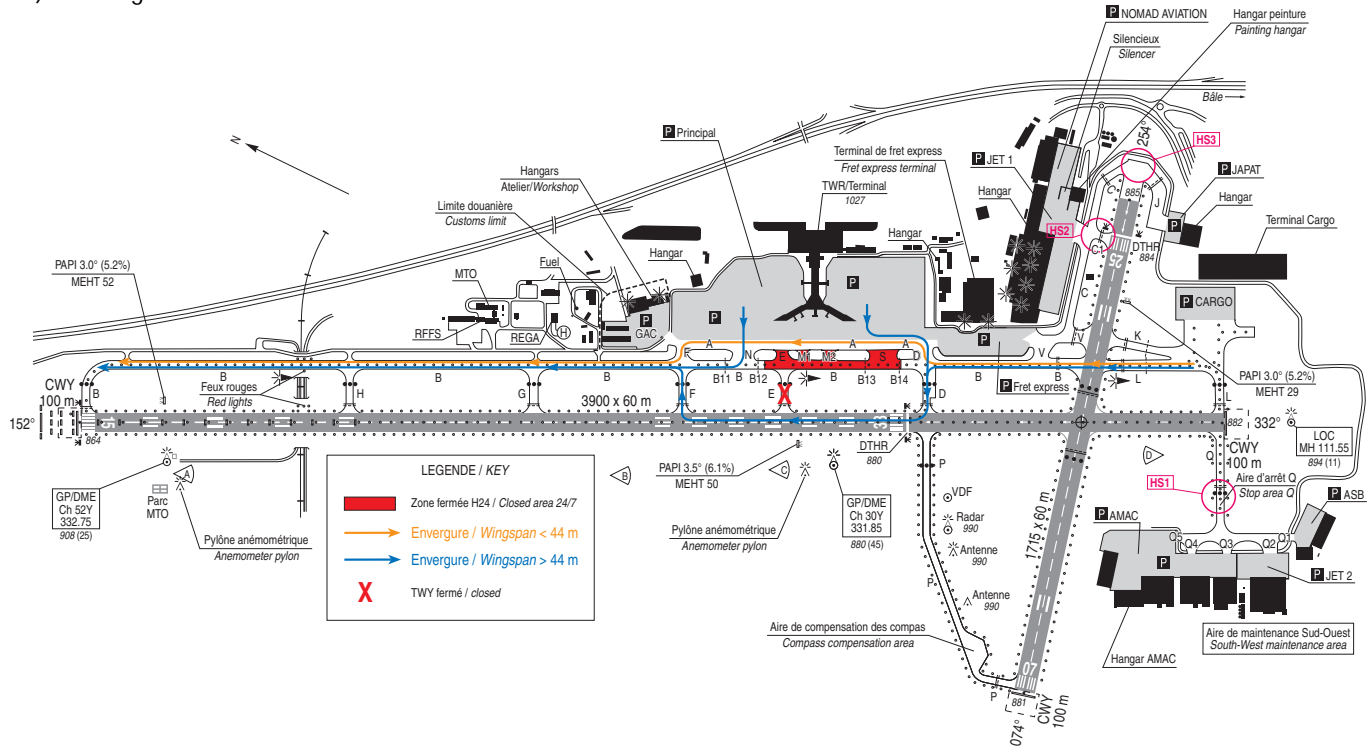
L'accès à l'aire de trafic sud se fera en empruntant les TWY Delta puis Alpha pour les ACFT d'envergure > 36m.

Taxiway Echo fermé.

Portion du taxiway Bravo entre TWY Delta exclu et TWY November exclu fermée

Délimitation du chantier et roulage phase 1 :

A1) Décollage RWY 15 :

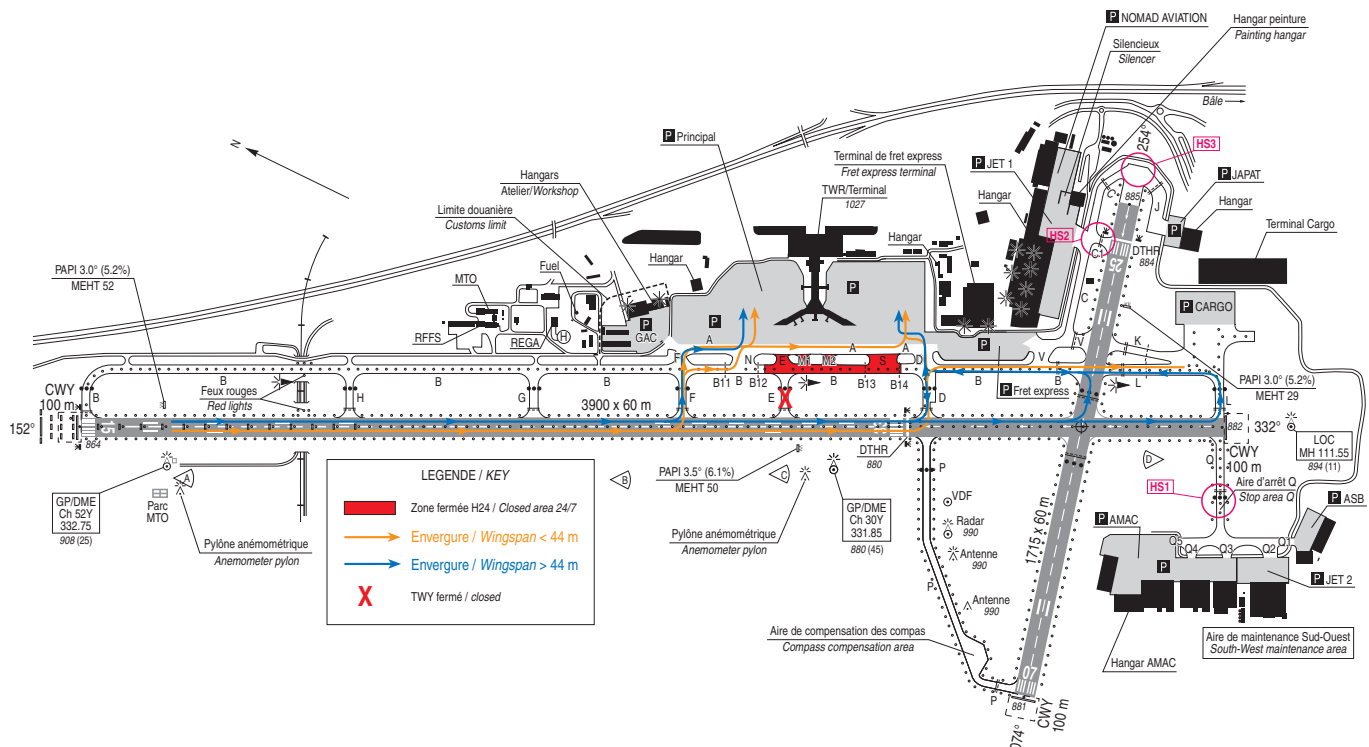


Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT quittent la piste par le TWY Fox, sauf B744 qui roule par le TWY Golf.

Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

B1) Atterrissage RWY 15 :

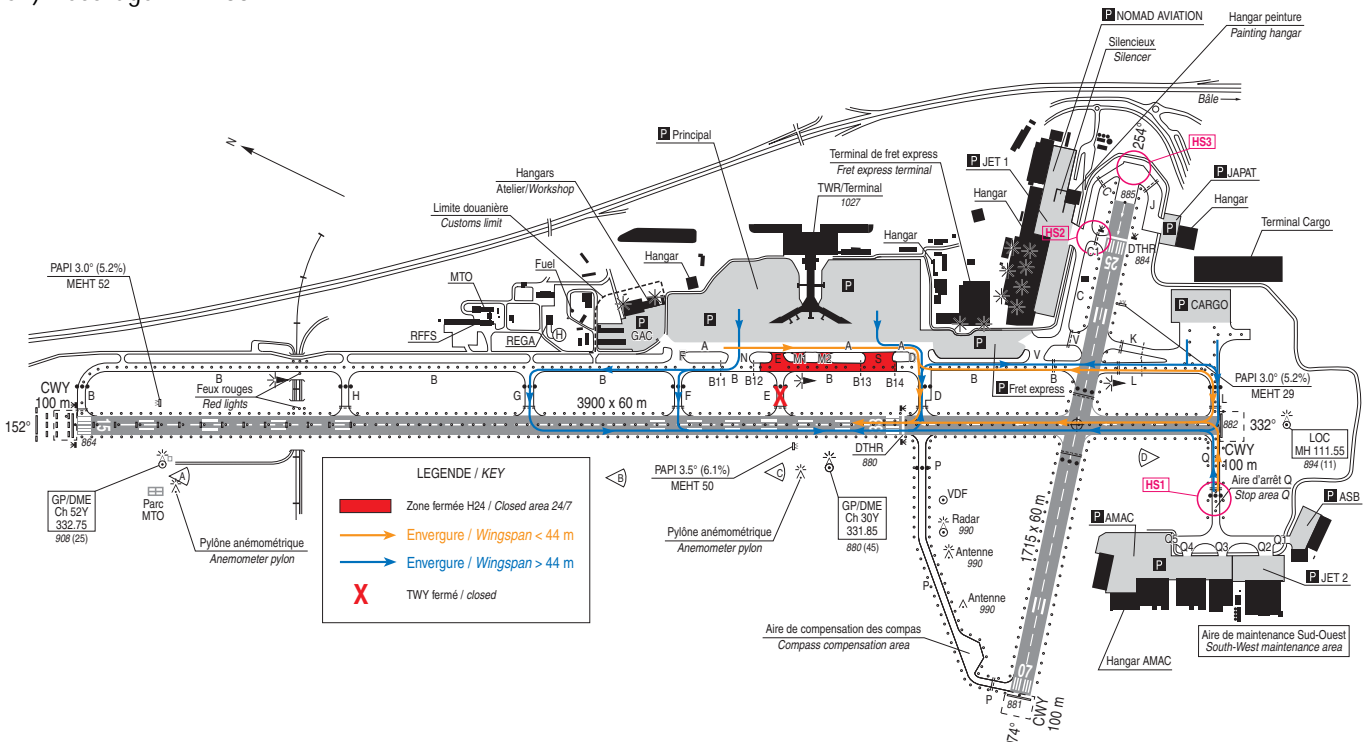


Contournement chantier pour rejoindre l'aire de trafic Nord : envergure > 44m : tous les ACFT quittent la piste par le TWY Fox, sauf B744 qui roule par le TWY Golf.

Se conformer aux instructions données par la TWR.

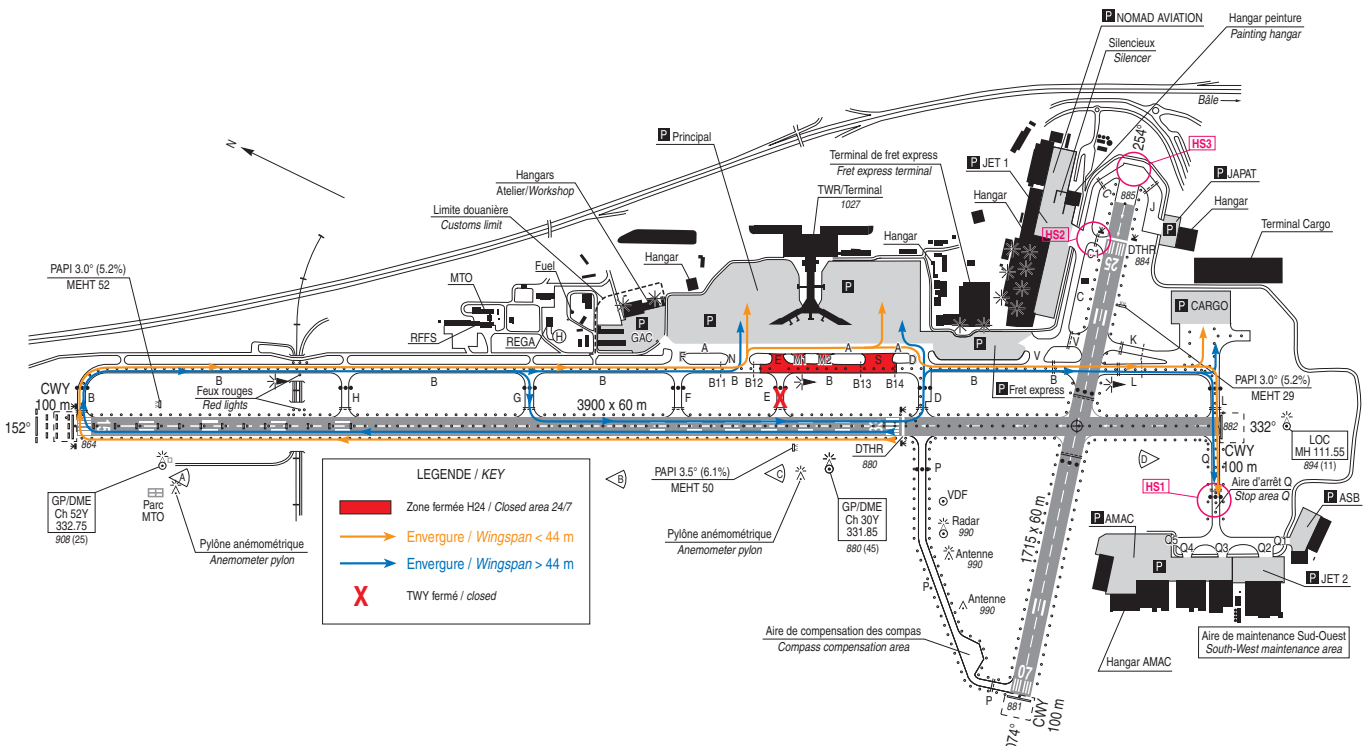
Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

C1) Décollage RWY 33 :



Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT accèdent à la piste par le TWY Fox, sauf B744, A359 et B773 qui roulent par le TWY Golf. Se conformer aux instructions données par la TWR.  
 Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

D1) Atterrissage RWY 33 :



Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT accèdent à la piste par le TWY Golf. Se conformer aux instructions données par la TWR.  
 Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

**Phase 2 :**

L'aire de trafic sud sera limitée aux appareils de code D d'une envergure < 51 m.

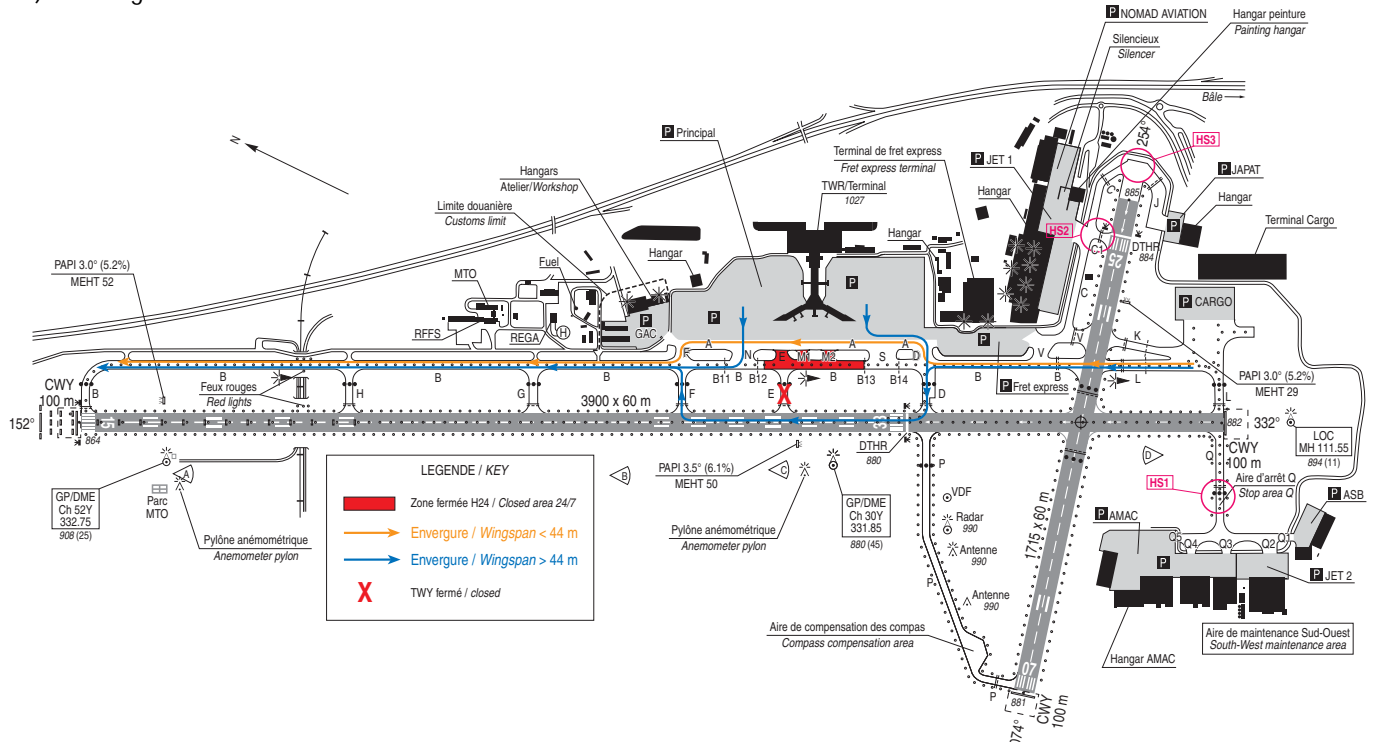
L'accès à l'aire de trafic sud se fera en empruntant les TWY Delta puis Bravo et Sierra pour les ACFT d'envergure > 36m.

Taxiway Echo fermé.

Portion du taxiway Bravo entre TWY Sierra exclu et TWY November exclu fermée.

Délimitation du chantier et roulage phase 2 :

A2) Décollage RWY 15 :

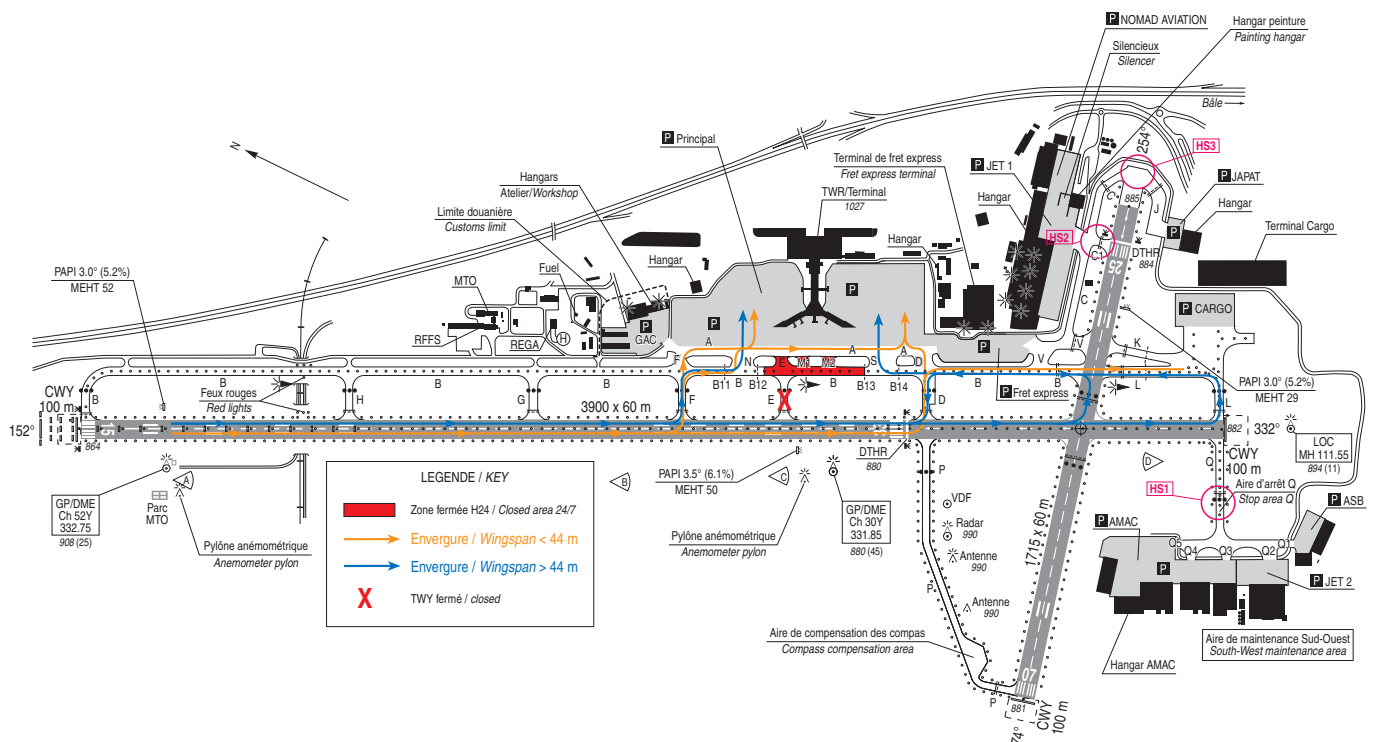


Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT quittent la piste par le TWY Fox, sauf B744 qui roule par le TWY Golf.

Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

B2) Atterrissage RWY 15 :

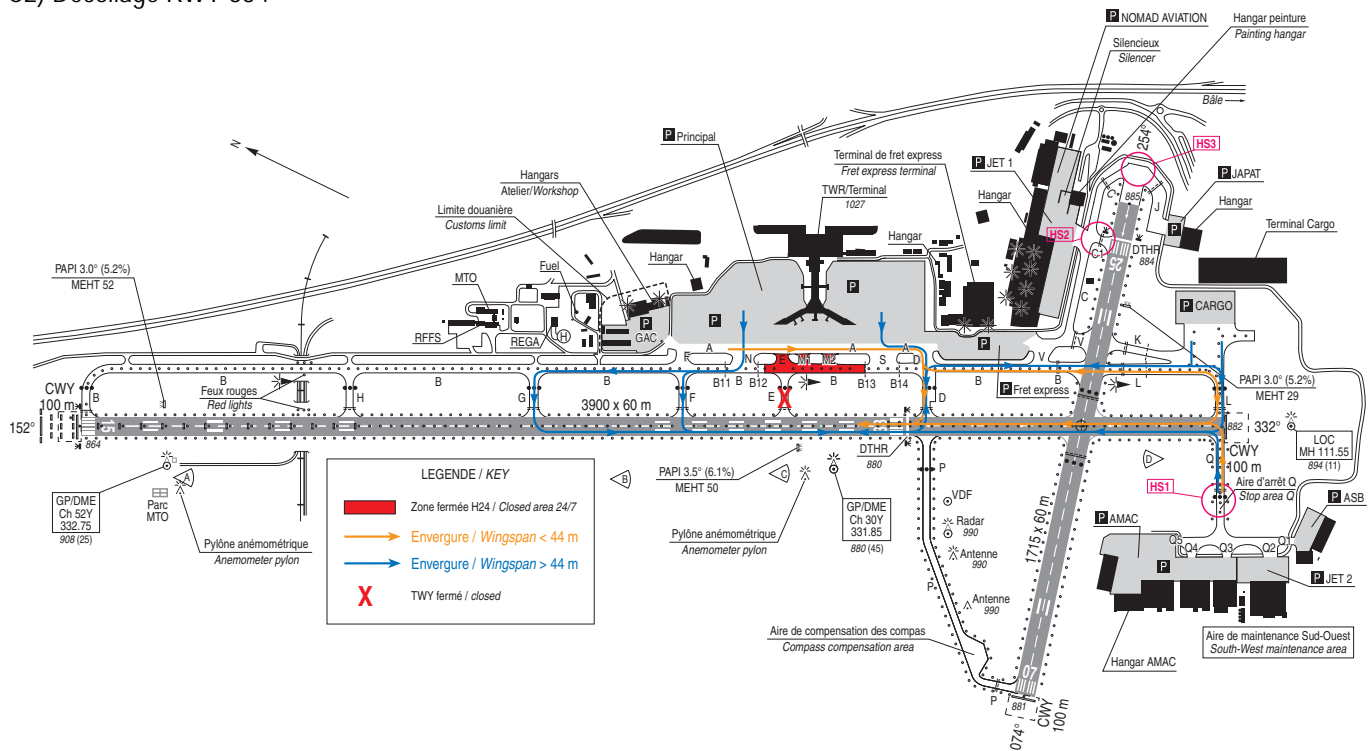


Contournement chantier pour rejoindre l'aire de trafic Nord : envergure > 44m : tous les ACFT quittent la piste par le TWY Fox, sauf B744 qui roule par le TWY Golf.

Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

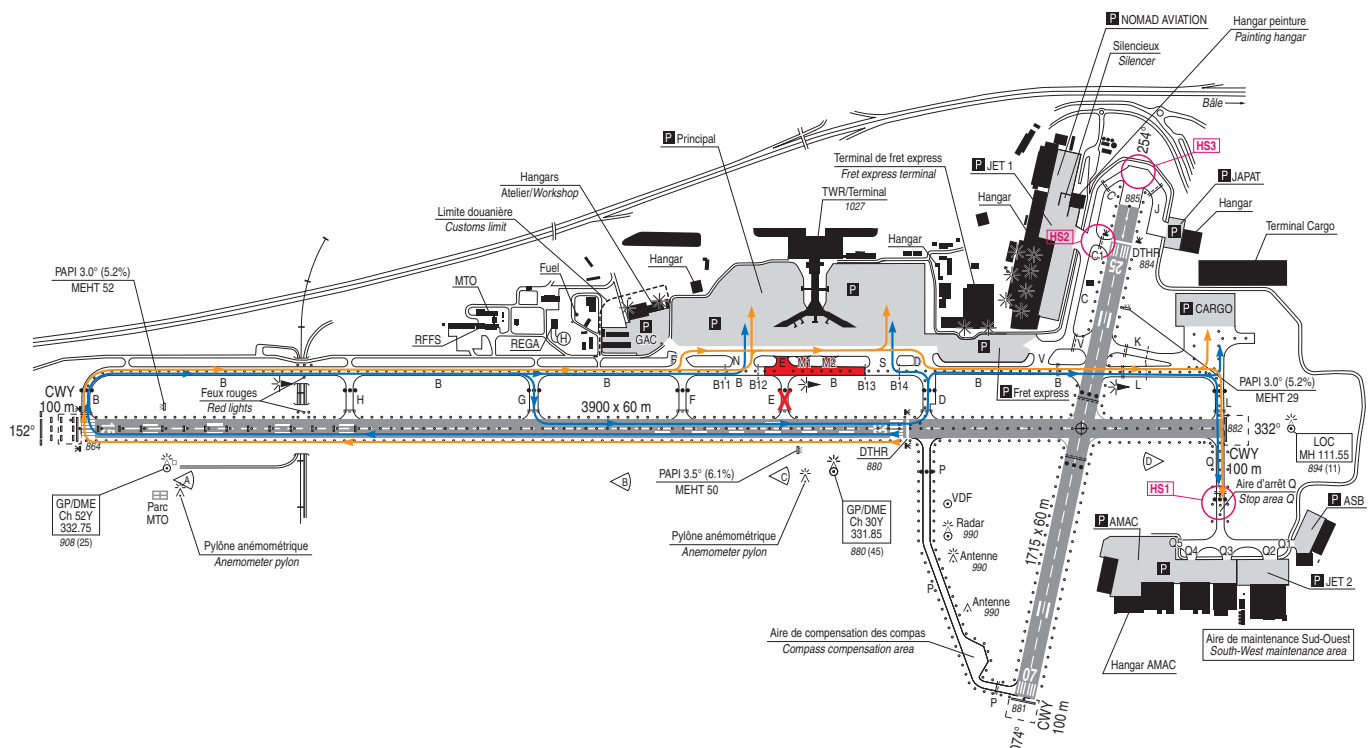
C2) Décollage RWY 33 :



Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT accèdent à la piste par le TWY Fox, sauf B744, A359 et B773 qui roulent par le TWY Golf. Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

D2) Atterrissage RWY 33 :



Contournement chantier : envergure > 44m : tous les ACFT accèdent à la piste par le TWY Golf.

Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils d'une envergure supérieure à 51m devront rouler avec précaution sur les TWY FOX et GOLF et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.